

Nous sommes, bien entendu, inquiets lorsque des renseignements confidentiels de cette nature sont divulgués, pour la raison évidente que cela entraîne des malentendus auprès des nombreuses personnes directement intéressées. Il nous appartient donc de découvrir, si possible, qui, au sein du ministère, a divulgué ces renseignements, d'où l'enquête que nous menons.

(La motion est adoptée et la séance levée à 11 h. 29 du soir.)

---